

GRAND JEU CONCOURS PHOTO 2023

REGLEMENT

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR ET OBJET DU JEU CONCOURS

Le service de location de vélos « VéLO an Orient », 2C Boulevard Franchet d'Esperey, 56100 Lorient, géré et exploité par AGORA Services, ci-après désigné l'organisateur, dont le siège social se situe au 2A Boulevard Franchet d'Esperey à Lorient (56100), représenté par Monsieur Loïc HIRRIEN en qualité de directeur général, organise un jeu concours photo **du 14 au 25 avril 2023 inclus**.

Ce concours s'inscrit dans le cadre du développement du transport doux à Lorient et vise à favoriser la pratique du vélo, auprès du grand public.

La participation au jeu-concours vaut acceptation du présent règlement.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU CONCOURS

La participation est libre et gratuite. Le jeu concours est ouvert à tout photographe amateur, non professionnel âgé de plus de 16 ans.

Les mineurs (de 16 ans à 18 ans) sont admis à participer à ce jeu concours, à condition qu'ils aient préalablement obtenu l'autorisation écrite, de leurs parents ou représentant légal.

Une seule photographie par personne sera autorisée pour la participation du jeu concours.

ARTICLE 3 : MODALITES DU JEU CONCOURS

Chaque participant devra faire parvenir une photographie numérique sans montage et sans retouche, d'une qualité minimale de 300 dpi en format jpeg, en noir et blanc ou en couleur. **La photo devra être prise sur la commune de Lorient uniquement durant la période du jeu concours du 14 au 25 avril 2023. De ce fait, ce lieu doit être facilement identifiable.**

Mettez-vous en scène avec votre vélo (sans prise de risque bien sûr) dans une vision humoristique, esthétique, pratique ou tout autre intérêt illustrant le thème que vous souhaitez mettre en lumière. Les photos seront évaluées sur leur valeur technique, artistique et sur leur originalité.

La photographie devra être :

- produite sous forme de fichier informatique en format jpeg d'une qualité minimale de 300 dpi
- **identifiée par un nom, un prénom, une date et le lieu de prise de vue**
- **envoyée uniquement par mail** sur la messagerie de la boutique Vélo an Orient : veloanorient@agoraservices.fr
- **adressée à compter du 14 et jusqu'au 25 avril 2023 minuit** (heure de réception du message faisant foi)
- le mail devra contenir : en objet « Concours photo 2023 - Nom et prénom »,
- accompagné du bulletin d'inscription, correctement rempli, ainsi que de l'autorisation du représentant légal si le participant est mineur.

Un courriel de confirmation de bonne réception de la photo, sera envoyé à chaque participant.

L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de la mauvaise ou non réception des photographies.

La photo doit :

- Respecter l'ordre public et ne pas être contraire aux bonnes mœurs
- Respecter les droits de propriété intellectuelle des tiers
- Ne pas porter atteinte à la réputation, à la vie privée et à l'image de tiers
- Ne pas contenir de propos dénigrants ou diffamatoires
- Ne pas porter atteinte à la sécurité ou à l'intégrité d'un Etat ou d'un territoire
- Ne pas inciter au crime, à la haine, à la violence, au suicide et au racisme, ou à toute forme de discrimination qu'elle soit basée sur le sexe, la religion, la nationalité, l'invalidité, l'orientation sexuelle, l'âge ou les opinions politiques.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Phase 1 : Sélection des photos

Les photos reçues seront examinées par les organisateurs du jeu concours. Toute photo ne respectant pas le thème fixé, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue, sera considérée comme nulle. Une première sélection sera réalisée par un jury désigné par l'organisateur.

Phase 2 : Vote du public

Les photos sélectionnées seront publiées à compter du **05/05/2022 et jusqu'au 11/05/2022** à 23h59 par la Ville de Lorient sur sa page Facebook et seront soumises aux votes des internautes. Les 3 photos ayant récolté le plus de « j'aime » seront récompensées.

Les participants dont la photo sera publiée sur la page Facebook de la ville de Lorient, sont autorisés à inviter leurs « amis » Facebook à venir voter pour leur création.

Phase 3 : Les gagnants

Les 3 photos ayant récolté le plus de « j'aime » seront récompensées récompensés par des lots, tels que décrits à l'article 5 du présent règlement.

Les résultats seront mis en ligne sur la page Facebook de la Ville de Lorient le **15/05/2022**.

Les gagnants seront prévenus individuellement par tout moyen à la disposition de l'organisateur.

ARTICLE 5 : DOTATION

Le jeu concours est doté des lots suivants :

- ✓ 1^{er} lot : 1 vélo à assistance électrique de marque Arcade d'une valeur de 2820 € TTC
- ✓ 2^e lot : 1 bon d'achat d'une valeur de 300 € TTC à valoir chez un de nos partenaires vélocistes de Lorient
- ✓ 3^e lot : 1 bon d'achat d'une valeur 150 € de €TTC à valoir chez un de nos partenaires vélocistes de Lorient

Les participants ne peuvent remporter qu'un seul lot.

L'organisateur se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants. Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité entraînera automatiquement l'élimination du participant. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, L'organisateur se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même prénom, même adresse électronique) pendant toute la période du jeu.

Toute participation incomplète, ou photo ne respectant pas le thème fixé, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue, sera considérée comme nulle.

Le jeu-concours étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

Il est rappelé que la participation au jeu emporte acceptation des termes du présent règlement et des conditions de participation. Le jeu-concours sera disponible à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/orientanoriant>

Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur et de l'attribution éventuelle des gratifications.

ARTICLE 6 : DROITS DES PHOTOS

En participant au jeu-concours, le participant s'engage à céder gracieusement à l'Organisateur, Vélo an Oriant et à la ville de Lorient, pour une durée de cinq ans, les droits de reproduction et de représentation portant sur les photographies présentées au jeu-concours, en vue de leur exploitation par l'Organisateur, Vélo an Oriant et la ville de Lorient à titre de publicité et de promotion du jeu-concours, dans le cadre de la promotion du vélo à Lorient, de communication interne et externe relative au concours et ce, sur tout support et par tout moyen, notamment par publication sur le magazine, sur les réseaux sociaux de l'organisateur, par diffusion sur Internet, par impression sur des supports publics.

Tous les participants reconnaissent être seuls responsables des contenus des photos et des conséquences de leur diffusion. Le participant garantit que la photographie envoyée est conforme à l'ensemble des lois et règlements en vigueur. L'Organisateur, Vélo an Oriant ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de la mauvaise ou non réception des photographies.

ARTICLE 7 : DONNEES PERSONNELLES

Les informations personnelles demandées sont obligatoires pour participer au présent jeu concours et ne sont destinées qu'à l'Organisateur.

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu-concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite "Informatique et Libertés". Tous les participants au concours disposent en application de l'article 27 de cette loi d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée à l'organisateur, Vélo an Oriant, par mail : veloanoriant@agoraservices.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Vélo an Oriant 2C Boulevard Franchet D'Esperey – 56100 Lorient

ARTICLE 8 : LITIGES

L'organisateur ne pourra être en aucun cas tenu pour responsable si le jeu concours devait être reporté, interrompu ou annulé pour des raisons indépendantes de sa volonté.

L'organisateur se réserve dans tous les cas, la possibilité de prolonger le jeu et/ou d'en reporter la date annoncée. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef. L'organisateur tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation française. Ces décisions seront toutefois sans appel. Toute réclamation prend la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'organisateur avec un exposé des motifs complets et les pièces à l'appui. Tout différend sera tranché unilatéralement et sans recours possible par le réclamant. Aucune réclamation ne sera reçue valablement après le 31 mai 2023, cachet de la poste faisant foi.

ARTICLE 9 : INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le présent règlement sera affiché à la boutique Vélo an Orient, disponible sur le site internet www.velo.lorient.bzh et sur la page Facebook de la ville de Lorient. Pour tout renseignement concernant le jeu-concours, vous pouvez contacter la boutique au 02 97 89 05 84.

Bulletin de participation au jeu concours photo 2023

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Email :

Date de naissance :

Pour les participants mineurs, faire remplir l'autorisation de participation par le représentant légal.

Je soussigné(e)..... Père, Mère, Tuteur, Représentant légal (1)

Autorise.....à participer au jeu concours photo 2023 (2)

Fait à, Le

- Accepte l'exposition de ma photo
- Accepte le présent règlement du concours photo
- Certifie ne pas être photographe professionnel(le)

Signature :

(1) Rayer la mention inutile

(2) Indiquer nom prénom de l'enfant

Autorisation de droit à l'image

Je soussigné(e) Nom et prénom :

Demeurant :

A compléter ci-dessous pour les mineurs :

Agissant en qualité de représentant légal de l'enfant

Nom et prénom :

Domicilié (e) à :

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise Vélo An Orient et la Ville de Lorient à exploiter et utiliser directement la photo envoyée pour le concours photo 2023, sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, pour une durée de cinq ans, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Vélo An Orient et la Ville de Lorient s'interdisent expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je reconnais ne pouvoir prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à _____, le _____ en deux exemplaires.

Signature précédée de la mention « *Lu et approuvé* »

Bulletin de participation et autorisation de droit à l'image à retourner par mail à veloanorient@agoraservices.fr